

Le Centre de Formation aux Métiers de la Montagne



Vivre à la montagne toute l'année



BNSSA: Devenir Sauveteur/euse aquatique

**Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique - Arrêté du 21 juin 2011**

Mission principale : Assurer la surveillance des
baignades lors de la saison touristique

SURVEILLER+ PREVENIR+ INTERVENIR

BNSSA : les pré-requis

- .18 ans dans l'année
- .PSE 1 à jour
- .Être « aquatique » et en bonne condition physique

SELECTION : 2 épreuves chronométrées

- .**250m** : 200m palmes/masque et tuba+ 50m de remorquage victime
- .**100m** : 25m nage libre/ 2x25m avec apnée de 15m/ 25 m remorquage
- .**Date** : mois de mars 2022 (convocation par mail 1 mois avant)
- .**Lieu**: piscine Guy Chatel (Aze/Bonneville)

BNSSA et recyclage : la formation

- Connaître les différents milieux de baignade et la réglementation des plans d'eau (cours théoriques et visites plage/piscines)
 - Savoir surveiller une baignade (cours théoriques et visites plages/piscines)
 - Savoir anticiper les situations dangereuses (cours théoriques)
 - Savoir intervenir sur une victime en milieu aquatique (pratique piscine)
 - -initiales = 4 épreuves
 - -recyclage : 2 épreuves
 - Formation 2022 : vacances de Pâques de la zone A
- Du 18 au 29/04/2022**

BNSSA : les épreuves

-QCM réglementation*

-250m PMT [200 m+ 50m de remorquage] : 4min 20 max*

-100m [25m NL+ 2x25m avec 15m d'apnée+ 25m de remorquage] : 2min 40 max (3min en recyclage)

-action de sauvetage : depla+dégagement+remorquage+ sortie eau+bilan

*formation initiale seulement

BNSSA : financer sa formation

Durée de la formation: entre 39h et 60h de formation

Tarif de la formation : entre 429,0 et 660,0 euros selon votre niveau en sélection (élèves CFMM: -20%)

La participation à la sélection est payante: 20 euros

•Demandeur/euse d'emploi : financement pôle emploi

•Pas de mobilisation du CPF possible pour le BNSSA

•Jeunes (-26ans) de la région AURA : 200 euro d'aide grâce au Pass région Condition : missions d'engagement détaillées sur le site de la région AURA

•+ d'autres aides possibles sur le site de la région AURA avec le pass région !

[.https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/](https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/)

BNSSA : Inscription et selection

- www.cfmm.fr rubrique formation continue
- Cliquez sur le lien de pré-inscription dans la partie BNSSA
- Participer aux épreuves de sélections (20 euros)
- Fournir les documents demandés par mail si sélectionnés

FC BNSSA (« recyclage »)

1 journée de formation + matinée d'examen

Contenu: rappel réglementaire et révision des techniques professionnelles + préparation aux épreuves

Nombre d'heures: 10 heures

Cout: 100 euros (tarif réduit*: -20%)

Lieu: piscine Guy Châtel Bonneville/Ayze

Date: du 22 au 23/04/2022 + 1 date à définir en juin

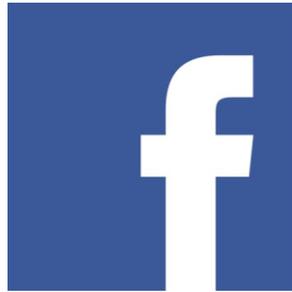
FC BNSSA (« recyclage »)

- www.cfmm.fr rubrique formation continue
- Cliquez sur le lien de pré-inscription dans la partie BNSSA
- Fournir les documents demandés par mail

Toutes les informations sur le CFMM sur

www.cfmm.fr

Et aussi retrouvez aussi sur les réseaux sociaux



BNSSA

Questions-Réponses



BPJEPS AAN : devenir Maître-Nageur/euse- Sauveteur/euse



Un métier aux missions diverses

ENSEIGNER la natation
et les bases sécuritaires

ANIMER des activités de
remise en forme aquatique

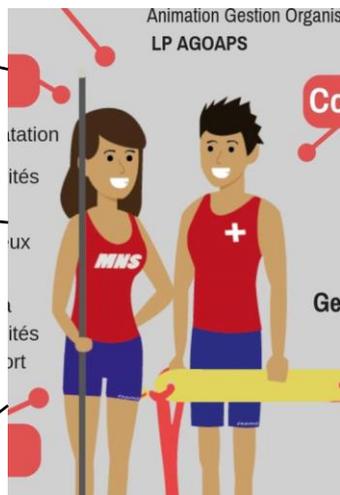
SURVEILLER tous types
de lieux de baignades

PREVENIR les noyades
et les accidents

INTERVENIR en cas d'accident

PARTICIPER à la vie de
sa structure,
construire des projets

INITIER aux différentes activités
aquatiques : Natation artistique/water polo/
plongeon/...



C'est quoi un BPJEPS ?

Brevet Professionnel de la Jeunesse de L'Education
Populaire et du Sport

- Formation de niveau IV (baccalauréat)
- Alternance (stage en entreprise obligatoire)
- Modulaire : 4 Unités Capitalisables indépendantes
- 2 UC communes et 2 UC spécifiques

Le BPJEPS

Activités Aquatiques et de la Natation

- Pré requis pour entrer en formation : **BNSSA** + Test physique (400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 ou pass compet')
- Pré-requis avant l'encadrement en stage : **EPMSP** (Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle) : **PASS' SPORT de l'eau** + encadrement
- Évaluations orales, écrites et pratiques réparties sur 5 épreuves

.Plus d'infos : arrêté du 29 juillet 2021 (lien sur cfmm.fr)

Les épreuves certificatives

Bloc UC1 et UC2: « insertion professionnelle en tant qu'éducateur et démarche de projet »

Modalités d'évaluation: présentation et entretien avec un jury

Bloc UC3: « enseignement et pédagogie du métier de MNS »

Modalités d'évaluation : dossier sur un cycle d'encadrement + séance d'encadrement + entretien avec un jury

Bloc UC4: « Techniques professionnelles »

Modalités d'évaluation:

-100m 4 nages en moins d'1min 50

-400m nage libre en moins de 7 minutes

-écrit sur le milieu professionnel (QCM et question ouverte)

-encadrement d'une séance d'aquaform suivi d'un entretien

La formation BPJEPS AAN au CFMM

- .Calendrier adapté
- .-aux saisonnier(e)s: MAI - DECEMBRE
- .-aux titulaires d'équivalences et de dispenses :
- .période estivale libre pour travailler
- .Equipe pluridisciplinaire intégrée à la saisonnalité
- .Possibilités de financement : Mfr.CFMM@mfr.asso.fr
- .Un réseau de partenaires

CFMM – BPJEPS AAN12 – Promotion 2022 – Calendrier prévisionnel

Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 Ma		1 Ma		1 V		1 D		1 Me		1 V		1 L		1 J		1 S		1 Ma		1 J	
2 Me		2 Me		2 S		2 L		2 J		2 S		2 Ma		2 V		2 D		2 Me		2 V	
3 J		3 J		3 D		3 Ma		3 V		3 D		3 Me		3 S		3 L		3 J		3 S	
4 V		4 V		4 L		4 Me		4 S		4 L		4 J		4 D		4 Ma		4 V		4 D	
5 S		5 S		5 Ma		5 J		5 D		5 Ma		5 V		5 L		5 Me		5 S		5 L	
6 D		6 D		6 Me		6 V		6 L		6 Me		6 S		6 Ma		6 J		6 D		6 Ma	
7 L		7 L		7 J		7 S		7 Ma		7 J		7 D		7 Me		7 V		7 L		7 Me	
8 Ma		8 Ma		8 V		8 D		8 Me		8 V		8 L		8 J		8 S		8 Ma		8 J	
9 Me		9 Me		9 S		9 L		9 J		9 S		9 Ma		9 V		9 D		9 Me		9 V	
10 J		10 J		10 D		10 Ma		10 V		10 D		10 Me		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 V		11 V		11 L		11 Me		11 S		11 L		11 J		11 D		11 Ma		11 V		11 D	
12 S		12 S		12 Ma		12 J		12 D		12 Ma		12 V		12 L		12 Me		12 S		12 L	
13 D		13 D		13 Me		13 V		13 L		13 Me		13 S		13 Ma		13 J		13 D		13 Ma	
14 L		14 L		14 J		14 S		14 Ma		14 J		14 D		14 Me		14 V		14 L		14 Me	
15 Ma		15 Ma		15 V		15 D		15 Me		15 V		15 L		15 J		15 S		15 Ma		15 J	
16 Me		16 Me		16 S		16 L		16 J		16 S		16 Ma		16 V		16 D		16 Me		16 V	
17 J		17 J		17 D		17 Ma		17 V		17 D		17 Me		17 L		17 S		17 J		17 S	
18 V		18 V		18 L	B	18 Me		18 S		18 L		18 J		18 D		18 Ma		18 V		18 D	
19 S		19 S		19 Ma	N	19 J		19 D		19 Ma		19 V		19 L		19 Me		19 S		19 L	
20 D		20 D		20 Me	S	20 V		20 L		20 Me		20 S		20 Ma		20 J		20 D		20 Ma	
21 L		21 L		21 J	S	21 S		21 Ma		21 J		21 D		21 Me		21 V		21 L		21 Me	
22 Ma		22 Ma		22 V	A	22 D		22 Me		22 V		22 L		22 J		22 S		22 Ma		22 J	
23 Me		23 Me		23 S		23 L		23 J		23 S		23 Ma		23 V		23 D		23 Me		23 V	
24 J		24 J		24 D		24 Ma		24 V		24 D		24 Me		24 S		24 L		24 J		24 S	
25 V		25 V		25 L	B	25 Me		25 S		25 L		25 J		25 D		25 Ma		25 V		25 D	
26 S		26 S		26 Ma	N	26 J		26 D		26 Ma		26 V		26 L		26 Me		26 S		26 L	
27 D		27 D		27 Me	S	27 V		27 L		27 Me		27 S		27 Ma		27 J		27 D		27 Ma	
28 L		28 L		28 J	S	28 S		28 Ma		28 J		28 D		28 Me		28 V		28 L		28 Me	
		29 Ma		29 V	A	29 D		29 Me		29 V		29 L		29 J		29 S		29 Ma		29 J	
		30 Me		30 S		30 L		30 J		30 S		30 Ma		30 V		30 D		30 Me		30 V	
		31 J				31 Ma				31 D		31 Me				31 L				31	

Dépôt des dossiers		Avant le stage été				Stage été				Après le stage été			
TEP + Sélection		Formation au CFMM	245	H	100%	42	H	16%	329		H	72%	Formation au CFMM
		Stage en entreprise		H		224	H	84%	126		H	28%	Stage en entreprise
Hiver		Vac.scol. zone A	Jours fériés	Fermeture du CFMM	Total formation au CFMM		616		H	64%		Certifications	Eval formative
				105	H	Total stage en entreprise		350		H	36%		Rattrapages

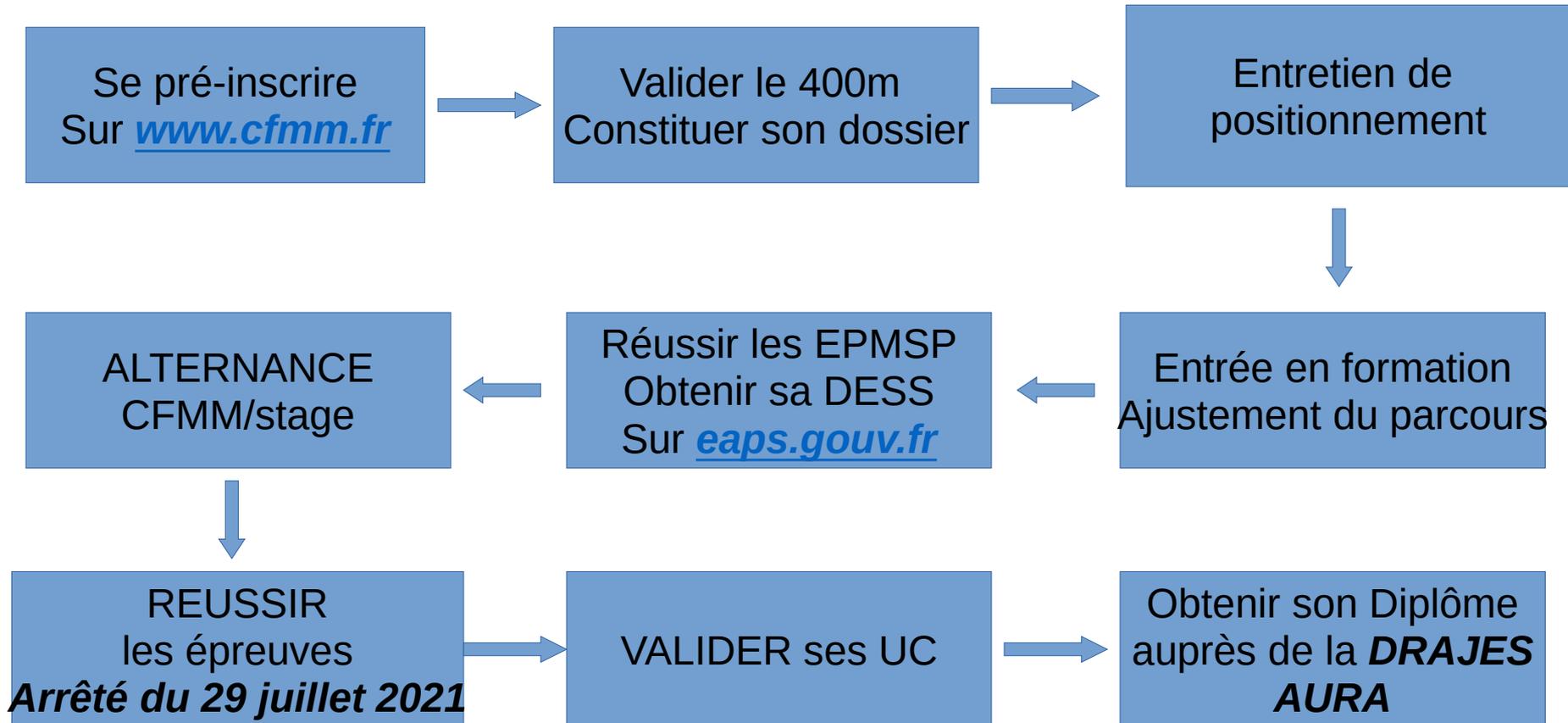


La formation BPJEPS AAN au CFMM

Les intervenant(e)s extérieurs

	Karine Renoud	Guillaume Bourbon	Sarah Paillot	Aurélien Chicouard	Kévin Lavergne	Adeline Casset
						
Modules	UC1 (EPMSP) UC3	UC4: sécurité	UC4: bases anglais adaptées au monde professionnel	UC3: Aquaform	UC1: Connaissances des publics	UC3: encadrer des publics spécifiques (handicap)
Qualif/formation	MNS Monitrice de secourisme Master en éducation physique Coordinatrice de formation BPJEPS AAN	Commandant au SDIS 73 Expert Sécurité/Surveillance des baignades MNS	Enseignante en anglais	MNS Gérant d'une structure aquatique privée	Kinésithérapeute Ostéopathe Formateur free-lance Formé @actionTypes	Psychomotricienne MNS

Le étapes de la formation



Nos partenaires



pôle emploi



Les spécificités de la formation au CFMM

La touche des MFR :

- la pédagogie de l'alternance et le lien avec le terrain
- l'insertion dans le territoire et l'accompagnement

Les séances de *pratique piscine* pour faire le lien avec les cours théoriques

La **saisonnalité** : calendrier + anglais + 3 stages

Un cadre exceptionnel (entre lac et montagne)

Les petits + :

- FCPSE et PSE 2
- différents agrès dont un pan d'escalade

Attention: une formation condensée et avec beaucoup de déplacements

Financer sa formation

- Mobiliser mon CPF : MonCompteFormation
- Salariés : projet de reconversion en CPF de transition : TRANSIPRO
- Pas de bac : financement pôle emploi (voir conseiller pôle emploi ou mission locale)
- Titulaire du bac et en situation de demandeur d'emploi : financement CARED (région AURA)
- Envie de s'inscrire à long terme dans une structure : le BPJEPS AAN en apprentissage

Le BPJEPS AAN en apprentissage

Avantages : formation financée + salaire + aides + un projet d'avenir dans une structure

Conditions : 30 ans max ; avoir une structure d'accueil et un maître d'apprentissage

Droits :

-carte apprenti des métiers

-aide : logement/ déplacement/ équipement/ permis B

Devoirs : un salarié comme les autres = respect des conditions de travail de la structure

Calculer son salaire et ses droits : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Apprentissage : conditions et aides

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 415,64 €	43% du Smic, soit 661,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Aides nationales :

- Carte étudiant des métiers : accès au restaurant universitaire/ hébergement universitaire/ cinémas
- Permis B : aide forfaitaire d'un montant de 500 euros
- APL et aide à la mobilité

Aide région AURA : carte illico solidaire SNCF : 75 % sur vos billets en 2^{de} classe/ pass région

Comment trouver un contrat d'apprentissage

.Candidature spontanée vers les centres aquatiques

.Surveiller :

.Offres de contrat sur les sites des centres aquatiques

.Offres de contrat sur site et réseaux sociaux CFMM

.Portail de l'alternance du gouvernement :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

.Site de la région AURA : <https://emploicr.auvergnerhonealpes.fr/fr-FR/search>

Pour faciliter votre formation

- Trajets liés à la formation en minibus ou en covoiturage remboursé (trajet CFMM-lieu de pratique)
- Partenariat pour le logement à quelques minutes du CFMM : mfr de l'Arclosan/ Gite des Mésanges
- Une salle équipée à votre disposition
- Du personnel à votre écoute



1520, route du Bouchet-Mont-Charvin
74230 Serraval
04-50-27-57-81
mfr.arclosan@mfr.asso.fr
<http://www.mfr-arclosan.fr>

Toutes les informations sur le CFMM sur

www.cfmm.fr

Et aussi retrouvez aussi sur les réseaux sociaux



BPJEPS AAN

Questions-Réponses

